

# Petite Tunisie

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal  
16, Rue Es-Sadika — TUNIS

**ABONNEMENTS:**

Tunis-Tunisie	France
Un an ..... Fr. 10	Un an ..... Fr. 12
Six mois ..... 6	Six mois ..... 7

PAYABLES D'AVANCE

**ANNONCES:**

Annonces diverses,..... la ligne	0 49
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

## Encore une Lâcheté - Traité de Dupes

Tunis, le 1<sup>er</sup> Octobre 1896

### Encore une Lâcheté

Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.....

Par une note qui voudrait être méchante mais qui n'est simplement que stupide, grotesque, idiote, le valet d'Umberto qui trône pour peu de temps encore à la résidence générale de France a annoncé dans son journal que le consulat général d'Italie avait retiré la plainte qu'il avait déposée au nom de son souverain contre une feuille locale intitulée la « Petite Tunisie » pour outrage à sa « macaronique » majesté!

Des informations que le susdit valet aurait pu prendre, il résulterait que cette décision aurait été motivée par le peu d'importance de notre feuille!

En vérité, elle est bien bonne celle-là.

L'homme de toutes les bassesses, le Millet aux mille et un affronts, l'homme néfaste qui préside à nos destinées, pour excuser la lâcheté dont il avait fait montre en s'empressant d'accorder les poursuites demandées — et dont il se réjouissait — contre la *Petite Tunisie* est obligé de recourir au stratagème pour s'excuser: ce couard a le cynisme révoltant de parler du peu d'importance de notre journal, ici, à Tunis, où chacun sait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'importance de notre publicité.

Mais à qui voudra-t-il faire accroire pour pallier son impair que le signor Machiavelli ne connaissait pas, il y a trois semaines, la vogue dont jouit la *Petite Tunisie* dans le public tunisien, vogue qui date du jour où, fixés sur les capacités du sieur Millet, nous avons carrément et résolument empoigné ce potentat au petit pied par les épaules et lui avons mis le nez dans ses déjections.

M. Machiavelli n'est pas à Tunis d'hier, ce nous semble, voilà même plusieurs années que le gouvernement de la péninsule l'a appelé à ce poste d'honneur et de combat, qu'est celui de la capitale de la Régence, le rendre aussi ignorant des choses qui se passent à Tunis, serait faire une injure grave aux connaissances de son métier qu'il doit certainement posséder et mieux que M. Millet.

Il faut être maboul, atteint d'aliénation mentale comme l'est Millet, pour avancer pareille énormité.

Le triste personnage, si souvent conspué par toute la Colonie française de la Tunisie, aurait mieux fait de refuser impitoyablement les poursuites ridicules, même odieuses, qui lui étaient demandées contre nous, ce faisant, il

n'aurait pas été ensuite dans l'obligation pénible entre toutes, épouvanté par la tournure et le retentissement que prenait par toute la France l'affaire du « soudard », il n'aurait pas été obligé, disons-nous, de faire des bassesses, d'implorer platement, presque à genoux, l'aumône du retrait de la plainte.

En cette circonstance l'opinion publique et la presse française, sans distinction de parti, ont apprécié, à leur juste valeur, les capacités du *diplo-mate* Millet, capacités qui jettent une note si odieuse sur la bonne renommée de notre chère France.

Millet est maintenant trop sévèrement jugé par toute la métropole pour que notre sévérité puisse lui porter le dernier coup.

Néanmoins, quelle terrible responsabilité il a assumée devant l'opinion publique — cette reine du monde — qui l'avait toujours réprouvé, mais qui ne l'avait pas encore flétri!

L'affaire des poursuites contre un journal français, en pays français, pour offense à un souverain de la triple alliance a été pour lui le coup de grâce qui envoie le condamné à mort, *ad patres*.

Un résident général de France roulant aux pieds du consul d'une nation ennemie pour obtenir un désistement de poursuites, n'est-ce pas le dernier affront imposé au prestige français?

Plût à dieu que ces poursuites eussent été refusées et que l'on ne fut pas, partant, obligé de s'aplatir devant le représentant de sa royale majesté italienne et courir le risque d'un sanglant et outrageux affront par un refus; il eût mieux valu, cent fois, assurément laisser courir les choses, car il eût été impossible, inadmissible, qu'en pays français, un tribunal français, même celui de Tunis, *pourtant si gouvernemental* eût pu condamner des journalistes français pour avoir osé traiter M. Umberto de « sombre et sinistre soudard » alors que M. Glastone, lui-même, traitait naguère l'empereur des croyants, le sultan Abd Ul Hamid d'*assassin*.

Quoiqu'il en soit, nouveau Négus, nous pouvons dire avec orgueil, que nous avons vaincu il re Umberto, mais au prix de quelle infamie de la part du plénipotentiaire Millet!

Dieu et Machiavelli seuls le savent — si Machiavelli n'a pas parlé!

EM. LACROIX.

Hier, 1<sup>er</sup> octobre, avait lieu, à Marseille, une adjudication publique pour l'exécution, pendant un an, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1897, des transports de la Guerre entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

Le cinquième lot concernant la Tunisie comprenait un voyage par semaine de Marseille à BIZERTE, Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Djerba et Zarzis et retour par les mêmes escales.

La Chambre de Commerce a manqué à tous ses devoirs en ne protestant pas de toutes ses

forces contre le voyage de Marseille-Bizerte-Tunis et retour à Marseille par Bizerte, qui lèse gravement les intérêts de Tunis.

Elle put du protester bien fort pour faire trancher cette escale du seul service subventionné de la France sur la Tunisie.

### Les Gros Traitements de la République opportuniste

La *Petite République* a parlé dernièrement à propos de la nomination possible du comte Jonnart au gouvernement général d'Algérie, des appointements fabuleux de ce haut fonctionnaire.

Il est incontestable que la Tunisie est une colonie d'importance bien moindre que l'Algérie, tout au plus équivalente à un simple département de notre voisine, cependant le traitement alloué au résident général n'est pas inférieur à celui du gouverneur de l'Algérie.

M. Millet reçoit, comme plénipotentiaire de 1 <sup>re</sup> classe et résident général, fr.	50.000
Ministère des affaires étrangères de	
Le voyage	20.000
Frais de représentation (?)	30.000
Frais secrets	80.000

TOTAL.. 180.000

sans compter les dépenses folles qu'il fait payer par le budget tunisien — un budget que personne ne contrôle.

Avec 180.000 francs plus X, il faut ajouter les 45.000 francs du résident général adjoint, les traitements des secrétaires d'ambassade, du drogman, de l'archiviste des chefs de cabinet, de la maison militaire, de l'attaché naval, des scribes de tous ordres, et l'on arrive à un total fabuleux de 400.000 fr. c'est beaucoup d'argent pour si peu de chose, et si on a besoin utilement fait.

Un changement radical s'impose dans l'ordre des choses, la Chambre des députés prononcera, nous en avons l'intime conviction, lors du prochain examen du budget des Affaires Etrangères.

Il paraît qu'un de nos contrôleurs-suppléants laisserait quelque peu à désirer sur le rapport de la moralité.

Celui-ci ne se gênerait guère pour puiser à pleines mains dans les porte-monnaie des bénéficiaires séduites par le charme qui se dégage de son individu.

L'administration ne peut moins faire que de décorer Monsieur.

### L'HEURE DE LA DÉLIVRANCE

Vat-elle enfin sonner? Qui sait.

Dans les cercles politiques bien informés on annonce comme certain le prochain déplacement du sieur Millet qui rentrerait dans la diplomatie qu'il n'aurait jamais dû quitter pour notre bonheur et... le sien.

Cette nouvelle met de nouveau sur le tapis la question du rattachement de la Tunisie aux Colonies ou de son maintien au ministère des Affaires étrangères.

Notre honorable ami Camille Pelletan, député des Bouches-du-Rhône, dans son discours plein de sens devant la Commission du Budget avait demandé, voilà tantôt deux mois, *sur nos indications*, la suppression de la sous-direction DES protectorats aux Affaires étrangères comme parfaitement inutile puisque aujourd'hui la Tunisie étant le seul pays de protectorat, cette sous-direction faisait double emploi avec l'Administration locale, c'est-à-dire avec la résidence générale.

M. C. Pelletan ayant gagné à sa cause la Commission du Budget, M. Hanotaux pour ne pas perdre cette colonie de choix, destinée aux amis, qu'il voyait lui glisser entre les mains, s'avisait de remanier de fond en comble les directions existantes au Quai d'Orsay et fit passer la Tunisie à la direction politique en supprimant la sous-direction des protectorats.

Par cette habile manœuvre, le renard Hanotaux, se trompant étrangement, se figurait avoir paré l'orage qui grondait au-dessus de sa tête et qu'il ne serait plus question de la Tunisie lors de la discussion du budget surtout après avoir bavé pendant une longue heure que les difficultés pendantes avec l'Italie au sujet de notre protectorat nécessitaient constamment le concours de la diplomatie — diplomatie à la Millet!

Aujourd'hui que cette *excellente nation-sœur* a formellement reconnu le protectorat français, consenti à l'abandon des capitulations, etc., etc, la diplomatie a fini son rôle, à l'Administration de commencer le sien.

Le rattachement de la Tunisie au ministère des colonies s'impose et nous avons le ferme espoir que le talent de M. Pelletan saura remporter la victoire définitive lors de la discussion du budget devant la Chambre des Députés.

Est-il besoin de dire qu'une nouvelle direction dans nos affaires peut seule remédier à la situation, et la fin du règne de nos gouvernants actuels sera le point de départ d'une amélioration sensible dans les affaires du pays.

L'*Intransigeant*, en attribuant le déplacement de M. Millet au rôle fort effacé qu'il a joué dans les négociations franco-italiennes, signale plusieurs candidatures qui se sont produites dans la coulisse, notamment celles de M. Révoil, notre résident adjoint et Paul Bourde, secrétaire général démissionnaire de la résidence de France à Madagascar, si tristement connu à Tunis.

Nous ne savons à l'heure actuelle si ces candidatures ont des chances de succès, mais ce que nous demandons avant tout, c'est un administrateur qui comprenne que dans une affaire coloniale il s'agit non seulement de faire valoir les qualités d'une contrée ou d'en faire ressortir les avantages, mais encore et surtout de parer aux besoins du moment.

Pour rendre prospère une colonie, il ne faut pas comme le sieur Millet vouloir faire grand et mal, il ne faut pas comme lui sacrifier le commerce à l'organisation des services administratifs, établir un régime fiscal qui n'a aucune raison d'être et qui jette le trouble et le découragement, il faut, au contraire, suivre une ligne de conduite sage, encourager l'agriculteur par tous les moyens, protéger par des mesures de sécurité les viticulteurs, donner un regain de vitalité au commerce et abolir cet embryon de plan financier qui est la plus grande erreur du résident actuel, le *delenda Carthago* du néfaste Millet.

La tâche est lourde, assurément, elle est d'autant plus lourde que notre organisation financière et administrative vient de subir une trituration honteuse.

Le successeur de M. Millet saura

comprendre, espérons-le, que ce n'est pas en fermant la porte aux français et en gouvernant en despote et en étourdi que l'on peut acquérir le concours de la Colonie française.

Celle-ci a le droit, non seulement à des regards, mais, nous dirons même à de la bienveillance de la part de nos gouvernants. Il ne faut pas qu'ils oublient — comme l'a fait le triste bonhomme qui va s'en aller, espérons-le — que si nous sommes ici pour nos intérêts nous n'en contribuons pas moins à la gloire coloniale de la France.

Puisse maintenant nos espérances ne point être déçues! Le coup serait trop terrible pour nous.

M. Millet, bien qu'un journal de l'opposition (1) ait poussé la courtoisie jusqu'à le traiter de seul homme connaissant à fond la question italo-tunisienne et capable de mener à bonne fin les négociations entamées avec l'Italie, alors que son rôle a été complètement nul comme le dit si justement l'Intransigeant, restera pour nous un curialanesque diplomate et un exécrable administrateur.

Son nom longtemps sera gravé dans la mémoire des colons de 1870 et 1880 comme le nom d'une bête malfaisante dont il fallait éradiquer la tête...

Aussi le départ de cet incapable sera-t-il salué avec une joie non équivoque par toute la Colonie.

LETTRE OUVERTE

au Directeur de la TUNISIE FRANÇAISE

J'ai pris connaissance de la réponse que vous avez adressée à la Petite Tunisie, pour vous défendre des sentiments ambitieux qu'elle vous avait attribués dans un de ses derniers numéros.

Vous me permettez, Monsieur, une remarque, formulée dans les termes les plus doux, et qui vous la feront admettre, non comme un conseil, mais comme une simple observation :

Vous avez eu tort, à mon sens, de chercher à analyser la valeur du mot ruban, sans vous rendre compte de la difficulté extrême que l'on a à formuler des dénégations qui, quelquefois, ne sont pas réellement sincères.

Ma franchise n'ayant aucun caractère agressif, je me permettrai même d'ajouter que vous avez donné une certaine consistance aux perfides insinuations de la Petite Tunisie, et je le regrette sincèrement pour vous.

Je ne veux nullement contester le beau rôle qui vous est échu, ni la signification exacte qui s'attache à la politique dont vous vous êtes fait le hardi champion, mais je serais heureux de vous voir apprécier la justesse de ma remarque et de vous faire comprendre que vous avez montré ce qu'on appelle vulgairement le petit bout de r... de l'oreille.

Il vous était néanmoins si facile, à vous, qui connaissez les grandes luttes, ou votre nom s'est d'ailleurs illustré, de suivre le but prescrit sans vous arrêter à des insolences qui sont certainement au-dessous de votre talent. Au lieu d'agir ainsi, vous avez été méridional et n'avez pu vous empêcher de vous défendre à grands cris, comme si vous aviez réellement demandé le ruban rouge.

C'est là une grande maladresse qui vous a même poussé à des confidences qui, si elles sont sincères, sont la condamnation féroce de toutes vos proclamations de foi.

Vous souvient-il, Monsieur le Directeur, d'un superbe leader article, paru dans la Tunisie Française, et intitulé : Comment on ruine une colonie?

Était-il assez majestueux? — Votre opinion, voyons, sans modestie — était-il assez caustique, assez juste, assez méchant? Les reproches adressés étaient-ils assez mérités?

Avouez-le, Monsieur, et ajoutez que jamais journaliste ne taxa avec plus de justesse les écumeurs du commerce tunisien.

Vous souvient-il maintenant des termes de votre réponse à la Petite Tunisie où vous traitez M. Millet de distingué diplomate et d'esprit supérieur, où vous lui attribuez le grand mérite d'être le seul à comprendre la question du traité franco-italien et le seul capable de mener à bonne fin cette terrible question essentiellement commerciale?

Mais alors, Monsieur le Directeur, vous vous êtes contredit et vous avez renié, à une semaine d'intervalle, un article qui était votre éloge et que M. P. Elzéar a traité lui-même d'admirable.

Les fautes politiques sont de véritables crimes, mais nous vous connaissons trop grand seigneur pour trahir vos amis.

Néanmoins, cher Monsieur, cette contumace a jeté présentement ces amis dans l'alternative d'admirer votre système ou celui du résident Millet.

Vous qui êtes un esprit supérieur, vous pouvez à la rigueur assimiler les deux, mais ceux qui gravitent autour de votre fait politique sont momentanément dans une position par trop critique, l'on il vous convient de les retirer.

Ne déconcernez jamais les troupes auxiliaires, elles doivent quelquefois de funestes appuis.

Dites, l'Echo de Tunis, qui trouve matière à articles de fond dans les éloges qu'il vous adressait, reste muet à votre encontre.

Monsieur le Directeur, du geste, si personnellement vous méprisez les lignes, songez à ceux qui ne rêvent qu'il le...

Avec mes salutations empressées, veuillez, Monsieur, me croire l'admirateur profond d'une politique qui a le seul tort de ne pas paraître sincère.

Care ne caute, Tunis, le 27 septembre VERTY K.

LA PRESSE FRANÇAISE

et les poursuites du roi Umberto contre la « Petite Tunisie »

Nous avons déjà reproduit quelques appréciations de nos confrères de la presse métropolitaine et de la presse locale sur les poursuites dont nous étions l'objet, de la part des pleutres qui nous gouvernent, pour crime de lèse-majesté en sa « macaronique » majesté Umberto. Comme l'appelle si spirituellement notre confrère du Heret Binois, de Bône.

Pour l'édification complète de nos lecteurs et leur faire voir comment les poursuites étaient appréciées en France, nous tenons à reproduire quelques-uns des extraits que nous avons trouvés dans la Patrie, l'Autorité, la Petite République, le Libré Parole, le Stéphanois, le Mini-Étienne, le Petit Méridional, de Montpellier, le Petit Africain, l'Impartial Français, d'Oran, le Radical Algérien, d'Alger, le Progrès de Lyon, la Petite Gironde, l'Éclair, le Figaro, le Matin, le Journal, etc., etc. :

A plat ventre

Nous recevons de Tunis une lettre que nous accueillons bien volontiers, car elle intègre la confraternité professionnelle et montre à quel degré de bassesse est tombé le gouvernement de la république, vis-à-vis des puissances étrangères les plus justement antipathiques, c'est-à-dire vis-à-vis de celles qui devaient tout particulièrement nous inspirer quelque fierté et quelque dignité dans l'attitude.

La terre de France n'est plus, pour les réfugiés, une terre d'hospitalité. Et l'étranger y fait la loi.

Il est vrai que le gouvernement de France et de misérables, qui a conduit la France à Kiel, sous les fourches allemandes, n'a par cette seule démarche résignée, qui n'avait plus désormais qu'une posture, l'attalissement.

N'empêche, et quelque habitude que nous en prenions, que ce soit tout de même dur de passer notre existence nationale au milieu des bottes allemandes et italiennes, d'en sentir perpétuellement le talon!

Pour ce qui concerne l'Italie, c'est particulièrement cruel.

Et nous comprenons parfaitement, la colère et l'indignation de la Tunisie, livrée sans défense et mise aux fureurs du signor Machiavelli.

Cela lui apprendra à être républicain. Or, le régime républicain en France, depuis vingt-cinq ans, n'a subi que d'un baïssaement devant l'étranger.

Quand nous retournerons en moribonde, ce sera autre chose.

En attendant, restons sur le vent, ou sur le derrière!

L'Autorité PAUL DE C. SAGNAC.

Protectorat italien

On croit généralement que Tunisie est sous le protectorat de la France. Rien n'est plus faux.

Tunis est sous le protectorat italien, et si le résident Millet est payé par la France, c'est évidemment par suite d'une des gracieusetés dont le ministère Méline se plaît à combler l'Italie, et en général tous les pays ennemis de la France.

Je n'en veux pour preuve que les poursuites dont notre confrère la Petite Tunisie est l'objet.

La Petite Tunisie s'étant vouée à la défense des colons français menacés dans leurs intérêts par l'invasion italienne, il était naturel que le roi d'Italie la fît poursuivre d'office à propos d'un article dans lequel il n'était pas suffisamment encensé.

Il était non moins naturel que le gouvernement de plats valets dont Hanotaux et Darlan sont les plus serviles représentants, obtempérât aux ordres du consul d'Italie et ordonnât des poursuites contre la Petite Tunisie.

Cela sera également une injure que d'insinuer que si l'on dépense des soldats en Tunisie, c'est pour qu'ils se débarrassent avec intention de nos colonies, tant de ses compatriotes qui n'ont plus assez de macarons pour les servir, qu'ils sont montés sur le trône d'Italie.

C'est le même genre de turpitude d'Humbert. Quant à Humbert, il n'en fera plus que des journalistes français puissent de la liberté de la presse.

Haut, dix de ses ministres Millet l'approuvent incontinentement, puisqu'ils admettent qu'Humbert a le droit de poursuivre des journaux français de Tunisie coupables de lèse-majesté à son endroit, alors qu'il n'ose faire intervenir des procès aux journaux de Paris ou de la province dont l'irrespect à l'égard du roi d'Italie n'a été autrement accentué.

Libré Parole JEAN DRILLI.

Lèse-Majesté

Donc, en l'an de grâce 1896, dans la vingtième année de notre troisième République, un journal français est poursuivi devant une juridiction française, pour crime de lèse-majesté.

Or, notre vaillant confrère la Petite Tunisie, ayant qualifié comme il le mérite, le sombre et sinistre soudard qui a nom Humbert, et qui, traîtreusement, au mépris de la loi par son père, au mépris des liens de la conscience, de la reconnaissance et de l'histoire, a jeté son royaume, aiffranchi par les armes françaises, dans les bras ou, plutôt, aux pieds de l'Allemagne et de l'Autriche, les héritiers de la Convention, les successeurs intrépides du Comité du salut public, s'empressent d'obéir à la sommation du consul italien et s'apprêtent à venger sur la personne du journaliste français l'appréhension que Sa Majesté Humbert de Savoie a jugée blessante pour ses royaux oreilles.

En vérité, ce prince devient bien susceptible! Car si ses ministres lui ont remis toutes ces derniers temps la collection de ses feuilles parisiennes, il a pu facilement se rendre compte des sentiments de dédain et de mépris qu'il inspire à la presse, à la démocratie française. Il nous hait, et nous le méprisons.

La Patrie Lucien Millange.

Lèse-Majesté

Le citoyen Lucroix, rédacteur en chef de la Petite Tunisie, un vaillant petit journal qui paraît à Tunis, nous signale les odieuses poursuites dont il est l'objet.

Notre confrère a commis le crime d'appeler le roi Humbert « un sinistre et sombre soudard ».

Aussitôt le résident général a requis des poursuites.

En France, comme dans les colonies et les pays de protectorat, il est compris que le crime de lèse-majesté est ressuscité, et qu'on peut être condamné pour offense à un souverain quelconque.

Ce n'est plus seulement le tsar qu'il nous faut respectueusement saluer. Nous devons bientôt nous incliner devant les bottes de Guillaume et d'Humbert.

C'est ainsi que la République française essaie de faire oublier ses origines aux monarchies européennes et que Félixque ambitionne de prendre rang parmi les têtes couronnées.

Mais nos gouvernants ont oublié les leçons de l'histoire. Des parvenus de goûte comme Napoléon ont pu s'imposer par la force et par la victoire. On n'a jamais vu se hisser à la hauteur des trônes des laquais ambitieux et plats.

Petite République Henri Turot.

Crime de lèse-Majesté

Alors qu'en Italie la presse à la solde des Crispi et des Rudini et autres germanophiles de même acabit, ne cesse un jour de tomber à plume que veux-tu sur la France, les français, nos gouvernants, ne savent quelles platitudes faire pour être agréables à l'ami de l'empereur Guillaume.

La Petite Tunisie vient d'en faire l'expérience une fois de plus. Ayant traité le roi Humbert de soudard, ce journal vient, en effet, d'être poursuivi sur la demande du consul d'Italie.

Notre vaillant confrère se demande si le vaincu de Menelik, se portant partie civile aux débats, ne lui réclamera pas des dommages intérêts.

Il en est bien capable et nos juges sont parfaitement capables aussi de lui donner satisfaction.

Dans ce cas il resterait une ressource à notre confrère tunisien; celle de payer Humberto avec des sous Italiens.

Nous nous mettons à son entière disposition pour lui ramasser tout le stock qu'il en reste encore à Saint-Etienne et que nous lui achèterons certainement à très bon compte!

Le Stéphanois de St-Etienne.

Faute grave

Poursuites contre un journal français

Les journaux de Tunisie nous apprennent qu'un confrère de la Régence, la Petite Tunisie est déféré aux tribunaux, à la requête du consul d'Italie, pour avoir parié du roi Humbert en termes assez vifs. Le journal avait traité le souverain italien de « sombre et sinistre soudard ».

Ces poursuites contre le journal français qui a parlé du roi Humbert avec autant de vivacité que vingt autres journaux de la Métropole, lesquels n'ont pas été traqués, ces poursuites sont blâmables, et il est étonnant que l'administration ait si facilement écouté les doléances du consul d'Italie. Le plus déplorable effet sera produit par cette condescendance des autorités françaises, surtout sur cette terre tunisienne où les Italiens aiffranchissent publiquement leurs prétentions.

Nos gouvernants n'auraient pas dû se prêter à un procès qui ne tendrait à rien moins qu'à tromper les indigènes sur les rapports réels de la France avec l'Italie et sur la véritable influence du roi Humbert en Tunisie. Et, il est à souhaiter que, mieux renseignés, ils se décident à reconnaître leur erreur. Il en est temps

de l'Etat, un régime républicain. Il faut cependant que l'on ne cesse pas de penser et de discuter, et que certains journaux ne cessent pas les jours de notre indépendance de nous-mêmes.

Le Petit Journal de Valenciennes

Lèse-Majesté

Depuis que n'est plus en France un régime républicain, à sa naissance, on a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Nous nous mettons à son entière disposition pour lui ramasser tout le stock qu'il en reste encore à Saint-Etienne et que nous lui achèterons certainement à très bon compte!

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

Le Petit Journal de Valenciennes et lèse-majesté. On a pu se croire poursuivi pour lèse-majesté, on a pu se croire avoir traité le roi d'Italie de « sombre et sinistre soudard ».

traité qui eût en Italie des agents con-  
sultaires français pour défendre les intérêts  
tunisiens.

La colonie italienne a raison de se fé-  
liciter des résultats obtenus, le supplé-  
ment de l'Union, qu'elle a fait distribuer,  
hier, en commentant, en deux mots, les  
termes de la nouvelle convention prouve  
la victoire diplomatique qu'ils viennent  
de remporter.

Elle oublie, cette colonie, dans l'effu-  
sion de sa joie, d'en attribuer le plus grand  
mérite à *signor* Hanotaux, le protecteur  
et ami de Millet.

Encore une fois, nous venons de jouer  
un rôle de dupes, mais le diplomate fran-  
çais qui a signé un pareil document a as-  
sumé une grande responsabilité devant  
le pays.

Espérons encore que le parlement  
pour notre dignité nationale ne ratifiera  
pas une monstruosité pareille qui laisse  
subsister la poste italienne, la liberté des  
écoles italiennes et ces nombreuses so-  
ciétés plus ou moins enrégimentées pour  
faire le coup de feu au premier signal  
d'une nation quelconque de la Triplice, et  
n'implique en aucune façon, quoiqu'en dise  
la *Dépêche* d'aujourd'hui, de la part de  
l'Italie, la reconnaissance formelle, sous  
réserve ni restrictions aucunes, du Pro-  
tectorat français.

### PAUL BOURDE

L'*Intransigeant*, annonçant de source  
autorisée le prochain déplacement du ré-  
sident Millet, dit que plusieurs candidatu-  
res se sont déjà mises en avant, notam-  
ment celles d'un préfet du Midi; de M.  
Lépine, préfet de police de la Seine; de  
M. Révoil; et, enfin... devinez qui... de  
M. Paul Bourde!

Ce serait vraiment jouer de malheur si  
ce dernier postulant pouvait être nommé  
à la Résidence générale de France; nous  
changerions un cheval borgne pour un  
aveugle, autant vaudrait-il mille fois gar-  
der le néfaste Millet.

M. Paul Bourde est un sectaire qui a  
manqué sa vocation, il était né pour faire  
un pasteur.

Alors qu'il était à Tunis, sur huit em-  
ployés de la Direction des Contrôles, des  
Renseignements et de l'Agriculture il y  
avait exactement... huit protestants!

Certes, nous sommes loin de médire des  
calvinistes ou des luthériens, parmi les-  
quels nous comptons de bons amis, mais  
on avouera que c'était pousser un peu loin  
l'amour du... concordatnaire.

Si le gouvernement voulait faire la paci-  
fication dans les esprits et rendre la paix  
et la tranquillité dans la colonie il n'aurait  
qu'à faire appel à ce secrétaire d'ambas-  
sade dont toute la colonie a gardé un si  
bon souvenir, nous avons nommé M. Blan-  
del, actuellement premier secrétaire à  
l'ambassade de Berne.

## Echos Tunisiens

### LESSIVE PHÉNIX

#### GRAND CAFE DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Il nous revient que des quantités consi-  
dérables d'alcool et de caisses de pétrole  
ont été emmagasinés en pleine ville.

Il y a là un véritable danger pour la  
sécurité publique, aussi sommes-nous cer-  
tains que la municipalité saura prendre  
les mesures pour faire disparaître cette  
épée de Damoclès suspendue sur nos  
têtes.

On nous demande si les cavaliers du  
contrôle civil de Tunis sont payés pour  
surveiller les promeneurs à cheval du  
fils Tauchon.

Ousqu'il y a d'la gêne...

Malgré sa fidélité de chien enchaîné au  
grand parti républicain, la direction  
de l'enseignement public a dû remettre  
le professeur Hicoux à la disposition du  
Gouvernement français en présence de  
l'avalanche de plaintes adressées contre  
ce professeur.

Pauvre Ricoux!

### GRAND CAFE GLACIER

ETABLISSEMENT FRANÇAIS

Un ingénieur du B.-G. est monté, la se-  
maine dernière, à Ribes, où il s'est  
livré au piquetage de la future gare.

M. Auvin n'a guère de cheveux, il  
faut avouer, par contre, qu'il a un sa-  
cré toupet.

Ne vient-il pas lire, au Palais, pour  
sa défense que la villa Mascotte a été gra-  
cieusement offerte en prime, par l'Etat,  
même encore : qu'il a été vendu  
au kiosque de Ma... à Ham-  
mam El-Lit, et que... est tou-  
jours à la disposition du...  
131, le gagnant!

Or, tout cela est inexact, parce qu'il  
suffit bien que le 26 juillet, le prix d'en-  
trée au casino, qui était de un franc le  
dimanche, fut porté à deux francs parce  
qu'il donnait droit à un billet de tombola  
dont le lot unique consistait dans ladite  
villa Mascotte; donc, la villa n'était pas  
gracieusement offerte en prime.

Ah! si le prix n'avait pas été augmenté,  
rien de plus juste, mais comme il avait  
été doublé; en second lieu, le dernier billet  
vendu au kiosque, peu avant le tirage  
de la tombola aurait été le n° 149 si l'a-  
cheteur n'avait voulu qu'on lui donnât le  
dernier du carnet soit le n° 150 et enfin,  
M. Auvin, qui sait tout cela et bien d'au-  
tres choses, ne pourrait pas tenir la villa  
Mascotte à la disposition du gagnant, si le  
n° 131 avait été réellement vendu attendu  
que cette villa appartient toujours à M.  
Bianchi, son propriétaire, qui l'a louée,  
comme c'était du restau droit, pour la  
saison d'hiver, à M. S. fils, d'Hamam-  
Lif.

M. Auvin a donc menti comme plu-  
sieurs arracheurs de dents, en faisant  
publier l'avis de la *Dépêche*.

Mais voit-on cet impressario qui met  
en tombola une villa, qu'il ne possède  
même pas! Si le billet 131 avait été ven-  
du, rien de plus simple, on en aurait été  
quitte pour en faire sortir un autre, ce  
n'est pas plus difficile que cela.

M. Auvin a l'argent de la dite tombo-  
la, qu'il le garde, mais pour l'avenir, les  
Tunisiens ne se laisseront plus monter le  
coup avec les villas soi-disant mises en  
tombola.

### BRASSERIE GEORGES

RESTAURANT A TOUTE HEURE

Nous avons des félicitations à adresser à  
la municipalité pour son heureuse ini-  
tiative relativement au poisson frais ou  
conservé dans la glace.

La mesure est excellente et on ne sau-  
rait trop applaudir à son application.

**BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilear**  
PLATS DU JOUR

A la veille de l'échéance du traité italo-  
tunisien, quelques mercantils avaient  
résolu de se syndiquer pour l'exploitation  
en grand du pétrole.

La spéculation devait s'opérer sur le  
pétrole, le sucre, le café, les alcools, les  
allumettes, etc., etc.

On peut dire qu'elle a complètement  
ratée, grâce au désintéressement de M.  
Genevay, successeur de Ribet, de la *gran-  
de épicerie parisienne*, qui a fait mainte-  
nir les prix tels qu'ils étaient avant l'or-  
ganisation du syndicat; celui-ci a bu un  
bouillon, nous nous nous en félicitons.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a  
l'honneur d'informer sa clientèle que  
depuis le 12 juin, ses cabinet et labora-  
toire dentaires sont transférés place de la  
Résidence (maison Racine). Entrée par  
la rue de Rome.

### BRASSERIE DU CHAPITRE

RESTAURANT. — CAFÉ NOSSI-BÉ

Les habitants de Maxula demandent, avec  
juste raison — et nous les engageons à  
pétitionner dans ce sens — que le bu-  
reau de la poste et du télégraphe actuel-  
lement placé dans une impasse perdue de  
Rodes, impraticable pendant l'hiver, soit  
transféré à la station du chemin de fer où  
la receveuse, constamment présente à la  
station, assurerait, à toute heure, le ser-  
vice et mieux que ne peut le faire un  
maître d'école qui n'est pas tenu d'être  
toujours à... son école.

Soumis à qui de droit.

**BOCK ORBEC, boisson à la mode**

## DERNIÈRE HEURE

Malgré l'annonce publiée  
dans une feuille locale du  
retrait de la plainte déposée  
contre la « Petite Tunisie »  
par le Consul d'Italie pour  
offense au roi Umberto, rien  
n'est venu du Parquet nous  
confirmer la nouvelle lan-  
cée peut-être pour apaiser  
les esprits que ces poursui-  
tes avaient surexcités.

### SALLE D'ESCRIME

Rue de l'Allemagne (Maison Muscat)

face à la rue La Valette

M. Pompalet maître d'armes, a l'honneur  
de porter à la connaissance de ses élèves et  
de MM. les amateurs d'escrime qu'à partir du  
1<sup>er</sup> octobre il reprendra ses leçons à des prix  
modérés.

On trouvera à son nouveau local, situé au  
centre de la ville, toutes les commodités : ves-  
taire, douches, etc., etc.

## CASINO DU PALAIS KHÉREDDINE

Le Comité du Cercle Casino du Palais Khé-  
reddine a l'honneur d'informer le public que  
tous les jeudis : *soirée dansante pour enfants*,  
de 5 à 7 heures du soir.

Tous les jeudis et dimanches à 8 heures et  
demi de la soirée *soirée théâtrale*.

Le samedi 26 septembre. — *Grand bal*, suivi de  
cotillon organisé par le comité du cercle et of-  
fert aux invités et aux membres de leur fa-  
mille.

CARTE-RESTAURANT. — CONSOMMATIONS CHOISIES  
Bains Douches

## Imprimerie Lithographique

A. BEAU

Rue d'Allemagne, 13. — TUNIS.

Maison fondée en 1887  
Impressions en tous genres pour le com-  
merce, l'industrie et les administrations. —  
Gravure. — Autographie. — Registres. — Ate-  
lier spécial de reproduction de dessins par la  
lumière en traits blancs sur fond bleu ou in-  
versement. — Reproductions inaltérables en  
traits noirs ou de couleurs sur papier quelcon-  
que. — Procédé conserve à l'échelle une exacti-  
tude rigoureuse, le tirage se faisant à sec sur  
papier lithographique.

Travaux soignés. — Prix très modérés

## Prendes générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY

successeur

DE J. CHEVALIER

TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

## Restaurant d'Athènes

Vin de Samos

(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile

CHEZ M. PAPAYANNI

Rue de l'Eglise, 4. Tunis

## QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)

vente des Vins de l'Archevêché de Carthage

(GROS ET DÉTAIL)

Editions par Caisnes et par Futs

dans tous les pays

Expédie par colis postaux dans toute la

France du Vin Muscat de l'Archevêché de

Carthage.

Adresser à M. H. VINCENT, négociant

n° 7, rue du Soudan, près de la Gare

Centrale. — TUNIS.

## ERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, propriétaire

Rue de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM.

Voyageurs, Touristes et Négociants par

sa confortabilité, sa situation centrale, son ins-  
tallation et son ameublement entièrement neuf.

Prix Modérés

## René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS

Waux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE

Wans, demi-fins, ordinaires

RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE RIVART

## GIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et

catarrhales qui ont valu au *Coaltar Saponine*

Leuf son admission dans les Hôpitaux de

la ville de Paris, le rendent très précieux pour

les plus sanitaires du corps, lotions, lavages

des gargarismes, soin de la bouche qu'il puri-  
fie, etc. cheveux qu'il débarrasse des pellicu-  
les, etc.

Le flacon, 2 francs les 6 flacons, 10 Francs

Dans toutes les pharmacies

Se défier des contrefaçons

DÉPÔT : PHARMACIE NÉE

## FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de

toutes dimensions : Fers marchands ; Corni-  
ères ; Colonnes en fonte moulées de toute es-  
pèce d'après croquis, Charpentiers et ponts ne  
fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés

de confectionner les litiges et autres travaux

métalliques d'après les plans qui lui seraient

adressés. Elle peut aussi se charger de l'exé-  
cution des plans après les dessins de maçon-  
nerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabri-  
quent spécialement tous les produits en *Fer*

*Homogène et acier* et ont à cœur de soigner

les ordres que veulent bien lui confier ses  
clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI

TUNIS, — 14, Rue des Glacières — TUNIS

## L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

est INDISPENSABLE dans

TOUTE BONNE CUISINE

pour améliorer

POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

## PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont ré-  
tabli leur santé par l'usage de ce remède po-  
pulaire employé depuis longtemps.

Très efficace, économique et facile à prendre.  
Purifie le sang et convient dans toutes les  
maladies dépendant de mauvaises diges-  
tions et de paresse intestinale.

2 francs la boîte

Dépôt : PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

## Le meilleur reconstituant EST LE

## Vin Tonique des Suffètes

à base de Kola-Coca, phosphate de chaux,  
jus de viande, cacao et colombo, préparé  
à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie.

Ce vin, d'un goût excellent, convient à  
tous les âges et permet de supporter fa-  
cilement les grandes chaleurs.

## CABINET D'ACCOUCHEMENT

Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS  
2, Rue de Suède, 2  
(En face la Salle des Ventes)

RECOMMANDÉE.

## ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE

## H<sup>te</sup> OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis

AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et  
dépositaire de diverses maisons, a  
l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle  
que, vu l'extension de son travail et pour cause  
d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont  
transférés Boulevard de Carthage, depuis le  
1<sup>er</sup> juillet 1896.

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DU  
**CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN**

Rue de Bône — TUNIS

Cuisine Bourgeoise

Déjeuner : 2 fr. ; Dîner : 2 fr.

SERVICE A LA CARTE

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

A partir du 1<sup>er</sup> octobre

le "Restaurant Américain" restera ouvert  
toute la nuit

## FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES

C. ODINO

Place Bab-Saadoun

Les briques romaines défient toute concu-  
rence comme excellence de matériaux et de  
facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur  
les concurrents.

Le mètre carré depuis 1,50

On livre immédiatement.

On se charge de toute espèce de construc-  
tion.

## AUX FOUDEIERS RÉUNIS

DEVILLE & C<sup>ie</sup>

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS

Bureaux : Avenue de la Marine, 19. —  
Ateliers : Avenue de Carthage.

3 premiers prix, 2 médailles d'or  
et une de vermeil

FABRIQUES DE FOUDES

DE CUVES, DEMI-MUIDS

ET DE VAISSELLE VINAIRE EN TOUTS GENRES

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Grand stock de foudres et de demi-muids  
construits pour la récolte prochaine

LOCATION DE DEMI-MUIDS  
à des prix modérés

## AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

C. BOURY, Armurier

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le  
public qu'on trouvera dans ses magasins  
rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment  
d'instruments de pesage des meilleu-  
res fabriques françaises et dans d'excel-  
lentes conditions.

**17** fr. INCROYABLE!  
la véritable Montre  
RÉGULADORD.G. 1<sup>re</sup>  
Garantie deux ans  
en vente chez  
D. LADISLAS  
Horloger-Bijoutier  
AVENUE DE FRANCE, 9.  
Grand  
Assortiment de Décorations  
et bijoux français et étrangers

Le gérant : U. CROUZET.

Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 1

A VENDRE  
OU A LOUER  
A MANULA-RADÉS

Bei établissement de café-restaurant  
entièrement remis à neuf  
S'adresser au bureau du journal.

**A. GAUVAIN**

Dépositaire des produits de la Maison  
Saint Frères  
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles et voiles et galvanisées —  
tentes et tapis — rideaux — toiles et  
sacs — moquettes — chemises — gi-  
lets de chasse — espadrilles — san-  
gles, septain — cordages et ficelles.

**Banque de Tunisie**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 8 millions de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la  
marchandise et sur hypothèques im-  
mobilières ou maritimes. — Dé-  
pôts à vue et à échéances fixes —  
garde de titres au paiement et es-  
compte de coupons. Reports. —  
Dépôts de bourse au comptant et à  
terme sur tous les marchés euro-  
péens. — Emission de chèques et  
de lettres de crédit sur tous pays.  
SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme  
d'honneur, Paris 1889

Demange Frères & Alioth  
Propriétaires-Industriels

PAU. SOUSSE, BORDEAUX  
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE  
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS  
en Tunisie, Algérie, Corse, France  
et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon  
de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.  
S'adresser pour toutes les Com-  
mandes à M. PAUL NADAL, repré-  
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-  
lie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

**Boulangerie Viennoise**

8, Boulevard de Paris  
Ferdinand HEINRICH

SPECIALITÉ DE PAINS VIENNOIS  
Croissants au Beurre  
Petits pains pour Restaurants et Hôtels  
ON PORTE A DOMICILE

Domaine P. Potin  
**CHAUX**

HYDRAULIQUE  
et Ciments  
Dépôt : rue du Portugal

**Grande Boulangerie**  
et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Albrecht  
24, Rue d'Italie, 24  
et rue de la Commission, 8 — TUNIS

Succursale à Hammam-Lif

Brioche. — Croissants. — Petits  
Pains pour thé et café. — Bonbons.  
— Gâteaux. — Tartes. — Desserts,  
etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spé-  
cialités de Pains anglais. — Biscuits.  
— Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs  
de premier choix. — Petits fours.  
Fournitures pour soirées, Baptêmes.  
Mariages et Bals.

**Compagnie Algérienne**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 15 MILLIONS entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte, recouvrements, avan-  
cés sur titres et marchandises, chè-  
ques et lettres de crédit sur tous  
pays, encaissements de coupons,  
ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de  
fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons  
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à  
un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;  
bons à cinq ans, 4 0/0.

**PÉTROLE ATLANTIC**

(EXTRA)  
Première Qualité  
MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

**SAVON LE CHAT**

la marque la plus réputée et la plus répandue en France

Chez Z. GENEVAY

Successeur de PAUL RIBET  
GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE  
Rue d'Espagne

**LE MONDE**

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie  
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Spelietier  
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT



La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime iné-  
chacun séparément; la Cie affranchit de toute prime et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Cré-  
dit Foncier de France.  
S'adresser pour tous renseignements au général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, rue de Paris.

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**  
Maison renommée pour ses produits extra,  
GROS, DEMI-GROS, DÉTAIL

**Aimé EYFÈS**  
Dennées Coloniales, Conserves Alimentaires Françaises et Anglaises

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Café vert Moka . . . le kilo . . . 3 20	Café vert B . . . le kilo . . . 2 40
— Martinique . . . 3 20	Sucre Leba . . . en boîte . . . 0 60
— Santos . . . 2 50	Saint-Louis . . . 0 50
Beurre frais de Macon . . . . . 2 50	

**VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES**  
à des prix défiant toute concurrence loyale  
ON PORTE A DOMICILE TÉLÉPHONE N° 10

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS  
A. LIODET, successeur

**Marbres bruts et ouvrés**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie  
CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS  
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires  
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.  
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie  
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

**"L'AFRIQUE FRANÇAISE"**

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à  
primes fixes contre l'incendie et les accidents  
Capital : UN MILLION

Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger  
Incendies Accidents  
propriétés mobilières et im- Collectif pour chantiers, travaux  
mobilières agricoles, sapeurs-pompiers  
RÉCOLTES SUR PIED Individuels, chevaux et voitures  
en gerbes et en meules bris de glaces

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

**MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL**  
Chemins de fer portatif Decauville



Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.  
Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

**BOIS DU NORD**

Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture  
Lattes à Plafond  
BAPTISTIN BRÉMOND  
SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE  
Avenue de la Marine, 4, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

**"LE PHENIX"**

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES  
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE  
Siège Social: 11, rue Lafayette — PARIS  
Agent général pour la Tunisie:  
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS  
PRINCIPALES SOUS-AGENCES:  
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PASTORELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès  
WAROQUIER, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAON  
à La Goulette; KRAM et environs; GREN à Medjez-el-Bab; MLOU  
à Souk-el-Arba; GUINON, à Ghardaouia; LEVY, à Kairouan.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**

Société anonyme — Capital: 30 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8  
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres  
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe:  
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%

**Demandez Partout**

**LE KINA BELLOT**

ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison Lavoine et Co et du champagne  
Montebello.

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**

GROS DOURA Frères DÉTAIL  
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27  
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires  
Semoules et Farines — Pommes de terre  
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

**TRANSIT INTERNATIONAL**

P. Dana & Foubert  
TUNIS — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS  
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille  
GONDRAUD FRÈRES, Agents  
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux  
arrivées et départs des paquebots.  
Un agent portant les insignes GONDRAUD FRÈRES est en perma-  
nence à la salle des douanes.  
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur mar-  
chandises. — Carionnage pour la ville et la campagne. — Déménage-  
ments.  
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES  
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de  
chemins de fer.)  
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 100.000.000 de francs  
AGENCE DE TUNIS  
Th. PROUST\*, directeur  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur  
titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit  
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses  
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue . . . . . 2% A 3 ans . . . . . 3 1/2%  
A 1 an . . . . . 2 1/2% A 4 ans et au-delà . . . . . 4%  
A 2 ans . . . . . 3%

Loction de coffres-forts  
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-  
tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants  
à plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie TOUCHE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS  
Service postal Français  
AGENCE DE TUNIS  
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie  
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches  
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS:  
— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la  
Côte tunisienne et TRIPOLI;  
— tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;  
— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;  
— tous les Dimanches, à 1 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE,  
MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.  
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;  
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONAS-  
TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3  
rue d'Allemagne  
L'Agent, J. B. PÉDRLUPÉ,

**Compagnie Générale Transatlantique**

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille . . . . . Vendredi à 4 heures soir  
Arrivée à Tunis . . . . . Dimanche à 5 heures m.  
Départ de Tunis pour Malte . . . . . Dimanche à 3 h. 30.  
Arrivée à Malte . . . . . Lundi à 9 h. 30 matin  
Départ de Malte pour Tunis . . . . . Lundi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis . . . . . Mardi à 11 matin.  
Départ de Tunis pour Marseille . . . . . Mercredi à 3 h. 30  
Arrivée à Marseille . . . . . Jeudi à 5 h. matin  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille . . . . . Lundi à 4 heures  
Arrivée à Tunis . . . . . Mercredi à 5 h. matin  
Départ de Tunis pour Sousse . . . . . Mercredi à 3 h. 30 soir  
Arrivée à Sousse . . . . . Jeudi à 3 h. 30 s.  
Départ de Sousse pour Tunis . . . . . Jeudi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis . . . . . Vendredi à 5 h. m.  
Départ de Tunis pour Marseille . . . . . Samedi à 3 h. 30 soir.  
Arrivée à Marseille . . . . . Lundi à 5 h. matin.

Prix des Places:  
1<sup>re</sup> classe, 100 fr. 2<sup>e</sup> cl. 70 fr., 3<sup>e</sup> cl. 30 fr. 4<sup>e</sup> cl. 15 fr. nourriture comprise  
AVIS IMPORTANT  
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de  
passage à Tunis.  
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure  
avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-  
nérale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.